

# **Infirmiers : rappel des règles déontologiques concernant les temps de soins**



© 2025 Les Echos Publishing

L'Ordre national des infirmiers vient de faire un rappel sur les principes d'indépendance, d'autonomie et de qualité des soins qui régissent la profession.

---

# **Avocats : désignation d'un avocat dans le cadre de l'aide juridictionnelle**



© 2025 Les Echos Publishing

Lorsque l'avocat désigné pour assister un bénéficiaire de l'aide juridictionnelle est déchargé de sa mission, il doit être immédiatement remplacé.

---

# Ostéopathes : exercice au sein d'une maison de santé



© 2025 Les Echos Publishing

Si les ostéopathes ne peuvent pas être membres d'une maison de santé, ils peuvent néanmoins y exercer leur activité libérale en adhérant au projet de santé de la structure.

---

# Masseurs-kinésithérapeutes : le handicap et l'accessibilité en kinésithérapie



© 2025 Les Echos Publishing

Le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes souhaite en savoir plus sur les enjeux et les difficultés rencontrées par les kinésithérapeutes concernant le handicap dans l'exercice de leur profession. Deux questionnaires sont à leur disposition.

---

# Professionnels de santé : l'appli carte Vitale disponible pour tous les patients



© 2025 Les Echos Publishing

Depuis le 18 novembre dernier, l'appli sur téléphone dématérialisant la carte Vitale est disponible pour tous les patients dans toute la France, après une phase test de 2 ans. Les professionnels de santé doivent s'équiper pour pouvoir la lire.

---

# Pharmaciens : sursis d'un an pour les remises sur les génériques



© 2025 Les Echos Publishing

Selon la FSPF, un arrêté à paraître doit venir maintenir à 40 % le plafond des remises commerciales pouvant être consenties aux pharmaciens sur les ventes de médicaments génériques.

---

# Avocats : une plate-forme pour les dépôts et suivis des demandes d'aide juridictionnelle



© 2025 Les Echos Publishing

Dans le cadre d'une procédure portée devant une juridiction judiciaire, les demandes d'aide juridictionnelle peuvent être déposées via un nouvel outil en ligne.

---

## **Professionnels de santé : un guide sur l'IA générative en santé**



© 2025 Les Echos Publishing

La Haute Autorité de Santé (HAS) vient de publier un guide à destination des professionnels de santé pour encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle générative dans leur pratique.

---

## **Médecins : revalorisation des indemnités de PDSES**



© 2025 Les Echos Publishing

Organisée par les Agences régionales de santé (ARS) en fonction des besoins de chaque territoire, la permanence des soins en établissement de santé (PDSSES) vise à permettre une prise en charge, par un plus grand nombre de professionnels de santé, des patients hospitalisés la nuit, les week-ends et les jours fériés. Les médecins libéraux peuvent participer à la PDSSES et, à ce titre, percevoir une indemnité forfaitaire pour chaque période de garde qu'ils effectuent.

**422 € contre 229 €**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, les montants de ces indemnités de garde ont été revus à la hausse. Ainsi, pour les gardes réalisées de nuit, le dimanche ou un jour férié, l'indemnité s'élève désormais à 422 € (contre 229 € auparavant). Pour les gardes assurées en début de nuit, elle est maintenant de 141 € (contre 79 €). Et pour les gardes assurées en nuit profonde (période la plus calme) ou le samedi après-midi, elle est portée à 281 € (contre 150 €).

© 2025 Les Echos Publishing

---

**Notaires : manquement au**

# devoir d'information et de conseil



© 2025 Les Echos Publishing

Le notaire qui délivre tardivement et de façon incomplète à l'acquéreur d'un terrain à bâtir une information sur un projet de construction sur une parcelle voisine commet un manquement à son devoir d'information et de conseil.